

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE VALENTIGNEY**

PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2024

Le vingt Juin 2024, le conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maud PELISSIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Président : M. Philippe GAUTIER, excusé

Présents : Mmes PELISSIER — MICHAUD (arrivée à 18 h 45) - BICHET – GAUTIER

Mrs. – LEBEAU - CARRE – PERTUISET

Excusées : Mmes BOURQUIN –PARROT - FERRY

Invitée : Valérie GAZEAUX, Directrice du CCAS, Véronique CORNICHE chargée du secrétariat

Le PV du 5 avril 2024 n'ayant pas été transmis aux membres du CA, il sera voté lors du prochain Conseil d'Administration.

1. Convention Analyse de la pratique : délibération 2024-1791

Madame Maud PELISSIER, Vice-Présidente du C.C.A.S., informe les membres du Conseil d'administration que le CNFPT a arrêté depuis janvier 2024 la formation d'Analyse de la pratique professionnelle à destination des travailleurs sociaux des CCAS.

Aussi, les CCAS du Pays de Montbéliard se sont organisés pour maintenir cette formation pour les travailleurs sociaux et diviser le coût par le nombre de participants.

Mme ALLIMANN Frédérique, thérapeute professionnelle organisera la prestation suivante :

Intitulé : Séance d'Analyse de la Pratique Professionnelle

- Durée et lieu : 6 séances de 3,5 heures les mardis matin de 8 h 30 à 12 h 00 au CCAS de Montbéliard, 11 rue Maurice Ravel

- Dates : 4 juin et 5 novembre 2024 et 4 février, 6 mai, 2 septembre et 9 décembre 2025.

En contrepartie de cette prestation, chaque employeur s'acquittera des coûts suivants :

Frais de chaque séance : coût horaire unitaire 140 € TTC + les frais de déplacement

Soit 632,95 € TTC par séance qui seront répartis auprès de chaque CCAS au prorata des personnes participantes.

Pour le CCAS de Valentigney, 2 professionnels les 4 juin et 5 novembre et 3 professionnels pour les dates en 2025.

Aussi, le coût pour chaque professionnel/ séance :

63,29 € TTC le 4 juin 2024 avec 10 participants

57, 54 € TTC le 5 novembre 2024 avec 11 participants

52, 74 € TTC pour les dates de 2025 avec 12 participants

Soit un coût de 241,66 € TTC pour 2024 et de 692,88 € TTC pour 2025

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec Mme ALLIMANN Frédérique.

adoptée à l'unanimité

Arrivée de Madame MICHAUD à 18 h 45.

2. Convention initiation au numérique pour les Seniors : délibération 2024-1792

Madame Maud PELISSIER, Vice-Présidente du C.C.A.S., informe les membres du Conseil d'administration que pour permettre aux personnes âgées de 60 ans et plus d'être autonomes avec le numérique et de lutter contre une certaine « déconnexion des aînés », un partenariat est conclu avec l'Association FAPA Seniors 21 représentée par sa présidente, Madame Dominique COMPAIN.

C'est dans ce cadre que Monsieur ZAJAC Corentin, chargé de mission numérique BFC à l'association FAPA 21 interviendra en partenariat avec la CARSAT.

Un premier temps d'échange aura lieu lors d'une conférence sur le thème « les seniors et le numérique », Mardi 25 juin 2024 à 14 heures, Salle Jules Carrez, où les seniors seront invités à s'inscrire aux 10 séances pratiques.

L'activité est totalement gratuite pour les seniors inscrits ainsi que pour le CCAS. Celle-ci se déroulera de Septembre 2024 à Décembre 2024 à raison de deux ou trois séances de 2 heures par mois soit 10 séances dans une salle de la Mairie.

Un planning est établi entre les deux parties.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'Association FAPA Seniors 21.

adoptée à l'unanimité

3. DM 1 : écritures concernant l'achat d'un nouveau véhicule pour le service Mobival : délibération 2024-1793

Madame Maud PELISSIER, Vice-Présidente du C.C.A.S., propose aux membres du CA de voter une décision modificative budgétaire pour l'exercice 2024.

Cette décision modificative permet de passer des écritures de cession du véhicule Renault Kangoo cédé à la société Nedey et de régler la carte grise du nouveau véhicule (non prévu au BP).

Section investissement recettes	
Chapitre 024	+ 300,00
Section investissement dépenses	
Chapitre 21 – article 2188	+ 300,00

Section fonctionnement dépenses	
Chapitre 011 – article 6355	+ 310,00
Chapitre 011 – article 6231	- 310,00

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'adopter la décision modificative n°1 / 2024 du budget général telle que présentée ci-dessus.

adoptée à l'unanimité

4. Régie d'avance des chèques d'accompagnement :

- Secours alloués du 05 avril 2024 au 19 juin 2024 : 220 chèques d'une valeur nominale de 16 € soit **3 520 €** - *Signature des états d'épargne*

5. Questions diverses : présentation du rapport d'activités 2023 du CCAS et anniversaires de septembre et octobre

Séance levée à 19 h 35

Maud PELISSIER,

Nicolle BICHET,

Stéphanie GAUTIER

Martine MICHAUD,

Gerard CARRE,

François LEBEAU,

Christian PERTUISET,

